

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Locmaria, régulièrement convoqué par courrier en date du 21 mai 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Locmaria, sous la présidence de Monsieur Dominique ROUSSELOT, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2026

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, M. Guy BENAROUCHE, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL, Mme Sarah MESNAY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR**OUVERTURE DE SEANCE**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire remercie les administrées présentes ainsi que la presse locale pour leur implication dans la vie communale venus nombreux à ce Conseil Municipal.

Il évoque également les difficultés rencontrées à la suite de l'affaissement d'un réseau d'assainissement intervenu le 20 mai 2026. À cette occasion, Monsieur le Maire tient à saluer l'engagement exemplaire de l'ensemble des intervenants mobilisés pour sécuriser les lieux et garantir la continuité du service public.

Il adresse ses sincères remerciements aux équipes de la SAUR et d'Assain'île, qui ont fait preuve d'une grande réactivité et ont consacré de très nombreuses heures de travail, souvent sur des amplitudes horaires particulièrement importantes, afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire remercie tout particulièrement Benjamin Letexier et ses collaborateurs, ainsi que David Portugal et son fils, pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur implication sans faille. Il souligne également la chance, pour la commune, de pouvoir compter sur des partenaires et des professionnels de proximité, accessibles directement et capables d'intervenir rapidement dans des situations d'urgence.

Enfin, Monsieur le Maire annonce avec plaisir la naissance de Maho, fille de Monsieur Erwan LE FLOCH et de Madame Marion CLEMENT. Au nom du Conseil municipal, il adresse ses félicitations aux parents et ses vœux de bonheur à leur famille.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner un secrétaire de séance. Madame Anne-France NAUDIN se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Anne-France NAUDIN en qualité de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 MAI 2026

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 04 mai 2026. Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 04 mai 2026.

II – PRESENTATION DE L'AVANCÉE DE CHAQUE DÉLÉGATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion des adjoints s'est tenue afin d'assurer le suivi des engagements municipaux et de présenter l'état d'avancement des projets engagés et actés. Il précise que certaines actions nécessitent encore des études complémentaires ou des validations administratives avant leur mise en œuvre.

À cette occasion, il tient à remercier l'ensemble des adjoints pour leur investissement constant dans le suivi des dossiers communaux, ainsi que les membres du conseil municipal pour leur implication, leur disponibilité et leur engagement au service de la collectivité. Il souligne que la qualité du travail réalisé et l'avancement des projets reposent sur une mobilisation collective et un esprit de coopération qui contribuent activement au développement de la commune.

- **Mobilités et sécurité routière**

Monsieur Michel HARDOUIN présente les réflexions engagées en matière de sécurité routière et de déplacements doux.

Il indique que plusieurs remontées d'habitants ont fait état d'un sentiment d'insécurité partagé par différents usagers de la voirie, notamment les cyclistes. Il souligne également les difficultés rencontrées sur certains itinéraires empruntés par les vélos, en particulier sur les portions empierrées.

Afin d'améliorer la sécurité des déplacements, une étude est engagée sur les largeurs de voirie et les conditions de circulation. Cette démarche pourrait conduire à des adaptations des limitations de vitesse selon les secteurs concernés, de 30 à 80 km/h.

- **Travaux, voirie et patrimoine communal**

Monsieur Marc KEMPF présente le programme d'investissement et le programme d'entretien prévus sur les exercices 2026 et 2027 répondants à la profession de foi présentée par l'équipe municipale lors des élections.

Il précise que ce programme a été élaboré afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire, notamment en matière de voirie, de gestion des eaux pluviales et de préservation du patrimoine communal.

Il remercie les habitants ayant signalé différents désordres ainsi que les élus et les services ayant participé à l'élaboration de cette programmation. Il remercie également Yvon MAUGER, conseiller municipal, qui apporte un soutien technique appréciable, Stéphanie VIEILLE, nouvelle secrétaire générale, et Michel HARDOUIN, pour son travail en étroite collaboration sur la réflexion de mobilité douce et de sécurisation du bourg.

Il indique que plusieurs opérations importantes sont prévues :

- Réfection de voiries : Le Coty, Bordehouat, Le Marot, Lannivrec, Pont en bas de Tibain...
- Reprise de fossés et de busages : 5 000 mètres seront repris a minima
- Interventions ponctuelles sur différents secteurs de la commune ;
- Amélioration de la signalisation routière.

Monsieur le Maire indique que le coût définitif des travaux d'enrobés ne peut être arrêté à ce stade, compte tenu des incertitudes liées à l'évolution du prix des matières premières, notamment des produits pétroliers. Il précise que l'impact financier de ces évolutions n'est pas encore connu.

Concernant les aménagements cyclables, il rappelle que le projet envisagé sur la RD 25 reste soumis à l'accord préalable du Département. S'agissant du projet de voie verte, Monsieur le Maire indique que les réflexions se poursuivent. Il précise toutefois que la commune ne dispose actuellement d'aucun accord formalisé lui permettant d'intervenir sur le foncier concerné. Une rencontre avec le propriétaire est prévue afin d'examiner les possibilités de régularisation et les conditions de poursuite du projet.

Concernant les bornes électriques, plusieurs installations et remplacements de matériels sont programmés.

Abordant la question du logement, Monsieur Marc KEMPF rappelle qu'il s'agit d'une priorité municipale.

Il présente les projets actuellement engagés :

- Création de logements au-dessus de l'école en partenariat avec Morbihan Habitat : 1 studio et 3 T1 bis/T2 ;
- Poursuite du projet de lotissement à Lannivrec : les études se poursuivent, malgré les difficultés juridiques à l'encontre du SCOT du Pays d'Auray ;
- Réalisation de logements à vocation sociale sur le secteur de la Croix Rouge : 3 logements sociaux individuels.

Monsieur le Maire précise que les études relatives à ces opérations sont en cours. Il rappelle le soutien apporté par les partenaires institutionnels (AIP et Département) et les efforts consentis par la commune afin de favoriser le logement à l'année.

Concernant les bâtiments communaux, Monsieur Marc KEMPF fait état de plusieurs opérations de maintenance et d'amélioration :

- Poursuite des travaux de la salle de Lannivrec ;
- Traitement des infiltrations constatées à l'école ;
- Remplacement de menuiseries sur différents bâtiments communaux (Poste-Mairie).

Monsieur le Maire indique que le projet énoncé ne remet aucunement en question la Poste ainsi que les autres utilisateurs déjà présents dans les locaux.

- **Sécurisation du bourg**

Monsieur Marc KEMPF présente les réflexions engagées concernant la sécurisation des accès au bourg. Il indique que la commune souhaite développer un projet global prenant en compte les déplacements des piétons, cyclistes, automobilistes et personnes à mobilité réduite. Il précise qu'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé est envisagé afin de disposer d'un diagnostic et de propositions d'aménagements adaptés.

Plusieurs projets font également l'objet d'études préalables, notamment concernant le bâtiment de la Poste et le secteur dédié aux activités de pétanque afin de le rendre plus attractif. Monsieur le Maire rappelle que certaines estimations financières restent à consolider, notamment en raison de l'évolution du coût des matériaux.

Concernant les aménagements cyclables, il précise que certains projets nécessiteront l'accord préalable du Département ou de propriétaires privés.

- **Vie économique et associative**

Madame Marie THUILLIER présente les actions engagées en matière de développement économique et de vie associative. Elle ne présentera pas un état des finances de la Commune, puisque ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Elle souligne que les premiers indicateurs de fréquentation touristique sont positifs, notamment pour les campings et les gîtes de la commune.

Elle indique qu'un travail est en cours afin d'améliorer la coordination et la communication des manifestations organisées sur la commune. Elle précise qu'un agenda partagé pourrait être développé afin de mieux valoriser les animations locales, les associations et les commerces.

Elle rappelle les principaux rendez-vous à venir :

- Le salon des vins organisé par le comité de jumelage les 13 et 14 juin ;
- La fête de la musique le 21 juin ;
- Le forum des associations le 6 septembre ;
- Les animations de fin d'année actuellement à l'étude.

Monsieur le Maire souligne la forte fréquentation des sentiers de randonnée observée depuis le début de la saison touristique. Il indique que cette fréquentation bénéficie directement à l'activité économique locale et contribue à soutenir les commerces de la commune, dont certains connaissent une activité plus réduite durant la période hivernale.

Il rappelle également que le camping de Lannivrec a rouvert il y a trois ans et met en avant le positionnement des deux campings communaux, fondé sur une offre d'hébergement simple et accessible financièrement. Malgré des équipements limités, ces structures enregistrent un bon niveau de fréquentation. Monsieur le Maire souligne que cette attractivité touristique génère des retombées économiques significatives pour les commerces et services locaux.

Enfin, il rappelle que, malgré sa taille démographique modeste, la commune de Locmaria dispose d'un tissu commercial particulièrement dynamique, avec des commerces ouverts à l'année, participant pleinement à la vitalité du territoire.

Madame Sarah MESNAY propose d'étudier l'installation de tables de pique-nique à proximité de certains espaces publics, notamment la place de Méaudre, afin d'améliorer l'accueil des visiteurs et des randonneurs. Monsieur le Maire indique que cette proposition pourra être examinée dans le cadre des futurs aménagements communaux, mais qu'un projet est à l'étude à côté des jeux d'enfants avec la mise en place d'une haie pour la sécurité de tous.

- **Affaires scolaires**

Monsieur Guy BENAROUCHE présente la situation de l'école communale. Il indique que les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire demeurent stables, actuellement 32 enfants fréquentent l'école.

Il informe le Conseil municipal des mouvements de personnel intervenus récemment et souligne les perspectives de stabilisation de l'équipe pédagogique en vue de l'affectation sur le poste titulaire vacant, actuellement occupé par l'enseignante de maternelle.

Une réunion a lieu prochainement avec l'équipe périscolaire afin d'échanger sur l'année scolaire en cours, leurs besoins, et la rentrée prochaine.

Monsieur Guy BENAROUCHE informe le Conseil municipal des réflexions actuellement conduites à l'échelle de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI) concernant le Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Cette démarche vise notamment à renforcer la coordination des actions et des activités éducatives développées sur l'ensemble du territoire insulaire.

Il évoque également le dispositif ELAN, soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui a pour objectifs le soutien à la réussite éducative et l'ouverture culturelle des enfants et des jeunes. Il précise toutefois que le cadre d'intervention défini par ce dispositif ne correspond pas totalement aux spécificités et aux besoins identifiés localement, ce qui conduit actuellement les acteurs concernés à poursuivre leurs réflexions sur les modalités de sa mise en œuvre à l'échelle de Belle-Île.

Il évoque également les travaux nécessaires à la suite des infiltrations constatées dans le bâtiment scolaire.

Des réflexions sont par ailleurs engagées concernant l'amélioration du confort des élèves dans la cour de récréation, notamment en matière de protection contre les fortes chaleurs. Monsieur le Maire confirme que les épisodes météorologiques récents ont conduit la municipalité à engager cette réflexion.

- **Action sociale**

Madame Aurélie BAUR présente les travaux en cours du Centre communal d'action sociale. Elle indique que plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- L'accompagnement des personnes isolées ;
- L'actualisation du registre des personnes vulnérables ;
- La préparation du plan canicule ;

- L'amélioration de la mobilité des personnes non véhiculées ;
- Le développement d'actions favorisant le lien social et intergénérationnel.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est engagée concernant les solutions de transport à destination des personnes ne disposant pas de moyen de déplacement. Il précise toutefois que ce sujet soulève plusieurs questions juridiques et réglementaires, notamment au regard des compétences exercées par la Région en matière de mobilité. Des échanges sont actuellement en cours avec les services compétents afin de sécuriser les modalités d'intervention envisageables.

Madame Aurélie BAUR indique également que des échanges sont engagés avec les autres CCAS de Belle-Île afin d'étudier des actions mutualisées.

Le Conseil municipal prend acte de l'ensemble de ces informations.

III – TARIFICATION POUR OCCUPATION PROLONGÉE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une redevance applicable aux occupations du domaine public communal maintenues au-delà de la durée autorisée. Il rappelle que la commune délivre régulièrement des autorisations temporaires d'occupation du domaine public dans le cadre de travaux, dépôts de matériaux, installations de bennes, échafaudages ou occupations commerciales.

Il indique que certaines occupations se prolongent parfois sans demande de prolongation préalable, générant des difficultés de gestion pour la collectivité et pouvant porter atteinte à la disponibilité des espaces publics. Afin de mieux encadrer ces situations, il est proposé d'instaurer une redevance spécifique de 50 € par jour applicable à compter du premier jour suivant l'expiration de l'autorisation accordée, sauf prolongation expressément validée par la commune.

Monsieur le Maire précise que cette redevance vise uniquement les occupations irrégulières du domaine public et ne modifie pas les tarifs actuellement applicables aux occupations régulièrement autorisées.

Le Conseil municipal approuve la proposition de tarification à l'unanimité.

IV – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL - ORTHOPHONISTE

Monsieur le Maire présente le projet de bail administratif relatif à la mise à disposition d'un local communal destiné à l'exercice d'une activité d'orthophonie. Il rappelle les difficultés d'accès aux soins spécialisés rencontrées sur le territoire et souligne la volonté municipale de favoriser l'installation de professionnels de santé. Il précise que le local situé 54 rue Argentré du Plessis a été aménagé afin de permettre l'accueil de différents professionnels de santé.

Il présente les principales caractéristiques du bail :

- Mise à disposition d'une salle d'attente et d'un cabinet de consultation ;
- Occupation exclusivement dédiée à l'activité d'orthophonie ;
- Bail conclu pour une durée de trois ans renouvelables ;
- Versement d'un loyer mensuel révisable selon l'indice applicable ;
- Prise en charge des charges courantes et assurances par la professionnelle.

La redevance d'occupation est fixée à 80 € par mois pour une utilisation d'une journée par semaine et à 160€ par mois pour une utilisation de deux journées par semaine. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention précisant les modalités d'occupation et les obligations des parties.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de bail avec une orthophoniste.

V – CONSULTATION D'ORGANISME BANCAIRE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN PRÊT

Monsieur le Maire présente le programme d'investissement prévu au titre de l'exercice 2026. Il rappelle que celui-ci comprend notamment :

- Des opérations de voirie ;
- Des travaux sur le patrimoine communal ;
- Des opérations d'amélioration énergétique ;
- Des acquisitions et renouvellements d'équipements ;
- Plusieurs projets structurants en matière d'habitat.

Le montant global des investissements programmés est estimé à 1 392 000 € TTC. Monsieur le Maire indique que le financement repose sur plusieurs leviers :

- L'autofinancement communal ;
- Les subventions sollicitées ;
- Le Fonds de Compensation pour la TVA ;
- Les recettes d'investissement ;
- Le recours à un emprunt.

Il précise qu'au regard des analyses financières réalisées, la situation budgétaire de la commune permet d'envisager la souscription d'un emprunt complémentaire d'un montant maximal de 400 000 € sans remettre en cause les équilibres financiers de la collectivité.

Il rappelle que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a permis de dégager des marges de manœuvre supplémentaires destinées à soutenir la politique municipale en faveur du logement à l'année.

Monsieur le Maire cite notamment :

- L'acquisition de biens destinés à l'habitat permanent ;
- La rénovation des logements situés au-dessus de l'école ;
- Les opérations de construction de logements engagées par la commune.

Il précise que la délibération porte uniquement sur l'autorisation de consulter les établissements bancaires et non sur le choix définitif d'une offre de financement.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire met la délibération aux voix. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation des établissements bancaires en vue de la souscription d'un emprunt dans les conditions présentées.

VI – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Thibaut ALLANIC

Monsieur le Maire présente la demande formulée par Monsieur Thibaut ALLANIC visant à réaliser un drain enterré sous une venelle communale afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales affectant sa propriété. Il

précise que l'ouvrage projeté présente un caractère exclusivement privé et que l'ensemble des travaux, de l'entretien et des éventuelles réparations demeureront à la charge du propriétaire. Aucun rejet d'eaux pluviales ne sera effectué sur le domaine public communal.

Monsieur Yvon MAUGER apporte des précisions techniques sur le projet. Il indique que l'habitation concernée est implantée en limite de propriété et que l'objectif du drain est de limiter les infiltrations d'eau constatées à proximité du bâtiment. Il précise que les eaux collectées seront dirigées vers un dispositif implanté sur la propriété privée et qu'aucun rejet ne sera réalisé sur la voie communale. Monsieur le Maire rappelle que la convention prévoit une autorisation accordée à titre précaire et révoquant ainsi que l'obligation de remise en état du domaine public à l'issue des travaux.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation d'un drain privé sous la venelle communale située chemin de Kerlann.

VII – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PAPA PIZZA

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec la société Papa Pizza représentée par Monsieur Anthony CABON. Il indique que cette activité de restauration ambulante contribue à l'animation du centre-bourg et participe à l'amélioration de l'offre de services proposée aux habitants et aux visiteurs.

Monsieur le Maire expose les principales caractéristiques de la convention, notamment les modalités d'occupation, la durée de l'autorisation, les obligations de l'exploitant ainsi que la redevance d'occupation fixée à 12,90 € par jour de présence effective.

Monsieur Yvon MAUGER s'interroge sur les modalités d'alimentation électrique du camion. Monsieur le Maire précise que le raccordement électrique est effectué à partir des installations de la mairie dans les conditions prévues par la convention.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la société Papa Pizza représentée par Monsieur Anthony CABON, de fixer la redevance d'occupation à 12,90 € par jour d'occupation effective, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

VIII – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBI

Monsieur le Maire présente les modifications statutaires adoptées par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer lors de sa séance du 27 avril 2026. Il précise que ces évolutions concernent principalement :

- La mise à jour de l'adresse du siège communautaire à la suite de la démarche d'adressage menée sur le territoire ;
- L'actualisation des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement afin de tenir compte de leur transfert au syndicat Eau du Morbihan ;
- La mise en conformité de la rédaction relative à la composition du Conseil communautaire ;
- L'actualisation de la désignation du comptable public assignataire.

Monsieur Yvon MAUGER demande des précisions concernant la modification de l'adresse du siège de la Communauté de communes. Monsieur le Maire indique que cette évolution résulte de la mise en place de l'adressage normalisé sur l'ensemble du territoire et de l'attribution d'une nouvelle adresse officielle au siège communautaire.

Il précise que ces modifications présentent essentiellement un caractère administratif et réglementaire et permettent de sécuriser juridiquement les statuts de l'établissement public. Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer ;
- D'approuver les statuts modifiés annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

IX – REVISION DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des observations formulées par les services du contrôle de légalité de la Préfecture du Morbihan concernant la délibération n°2026-004 du 20 mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire.

Il rappelle que certaines délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales doivent être assorties de limites et de conditions d'exercice suffisamment précises. Monsieur le Maire présente les ajustements proposés concernant notamment :

- L'exercice des droits de préemption ;
- Les actions en justice ;
- L'exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Il procède à la lecture des nouvelles dispositions proposées et souligne que cette mise à jour vise exclusivement à sécuriser juridiquement les délégations accordées à l'exécutif communal à la suite des observations formulées par les services préfectoraux.

Il précise également qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint. Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n°2026-004 du 20 mars 2026 ;
- D'adopter la nouvelle rédaction des délégations consenties au Maire conformément aux observations du contrôle de légalité ;
- De préciser que ces délégations seront exercées par le premier adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

X – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter l'examen du projet de règlement intérieur et le reporter à une prochaine séance afin de permettre sa finalisation.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

XI – CONSTITUTION DE LA CCID

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée du maire, d'élus et de contribuables en nombre double, remplissant les conditions prévues à l'article 1650 du CGI (24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants).

Sont proposés en qualité de commissaires titulaires :

Dominique ROUSSELOT ; Pacifique DUTEL ; Yvon MAUGER ; Guy BENAROUCHE ; Jean-Jacques LEBOUEDÉC ; Cécile GUILLOTTE ; Thierry CLEMENT ; Dominique DIORE.

Sont proposés en qualité de commissaires élus suppléants :

Christophe SAMZUN ; Marie THUILLIER ; Aurélie BAUR ; Sandrine SAMZUN ; Jean-Yves LE CLECH ; Maurice GAULAIN ; Sylvie STRADI ; Anita GALLEN.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la proposition au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la liste des membres proposée en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette proposition à la Direction Départementale des Finances Publiques pour suite à donner.

XII et XIII – INFORMATION DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELAGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties. Il indique que les décisions prises depuis la précédente séance concernent principalement :

- La gestion courante des marchés publics, notamment pour des prestations de travaux, de fournitures et de services nécessaires au fonctionnement des services communaux ;
 - 32. Décision du 29.04.2026 : PAREDES montant : 817.44 euros TTC, papier toilette tous sites
 - 33. Décision du 05.05.2026 : EPIWEST, montant : 2256.00 euros TTC, agents de sécurité - Fête du 13 juillet 2026
 - 34. Décision du 12.05.2026 : GUHUR Distribution, montant : 133.04 euros TTC, enrouleur automatique pour compresseur
 - 35. Décision du 18.05.2026 : 7 d'ARMOR, montant : 314.29 euros TTC, turbo Choc déboucheur canalisations
 - 36. Décision du 19.05.2026 : SIGNAUX GIROD, montant : 61.22 euros TTC, panneau indicatif bourg
 - 37. Décision du 20.05.2026 : LA GIRAFE.COM, montant : 374.90 euros TTC, panneaux parcelles campings
 - 38. Décision du 20.05.2026 : LES CARS BLEUS, montant : 684.00 euros TTC transferts élèves école communale Jean-Yves BANNET
 - 39. Décision du 20.05.2026 AR GUEVEUR AUTO, montant : 1125.28 euros TTC, réparations DACIA Dokker
 - 40. Décision du 26.05.2026 : SIGNALS, montant : 54.42 euros TTC, panneau indicateur danger Port- Andro

- La gestion des concessions funéraires, incluant les attributions et renouvellements intervenus au cours de la période considérée
 - 10. Décision du 20.05.2026, concession n° 526 – Emplacement n° 1124 – Durée 30 ans – Concession nouvelle, montant : 150.00 euros
 - 11. Décision du 20.05.2026, concession n° 527 – Emplacement n° 166 – Durée 15 ans – Renouvellement concession, montant : 80.00 euros
 - 12. Décision du 20.05.2026, Concession n° 528 – Emplacement n° 234 – Durée 30 ans – Renouvellement concession, montant : 150.00 euros

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces décisions a été pris dans le respect des délégations accordées par le Conseil municipal.

Par ailleurs, il informe l'assemblée des actions engagées en matière de sécurisation du littoral et des espaces portuaires. Il indique qu'une vigilance particulière est portée au secteur de Port-Andro en raison de plusieurs situations signalées concernant la sécurité des usagers.

Il informe également le Conseil municipal de la mise en place de bouées de sauvetage sur différents secteurs du territoire, notamment au Port de Pouldon, Port-Maria et aux Grands Sables, afin de renforcer la sécurité des activités nautiques et des usagers du littoral. Monsieur le Maire souligne la nécessité de préserver ces équipements et rappelle leur intérêt pour la sécurité publique.

Le Conseil municipal prend acte de l'ensemble de ces informations.

XIV – POINTS DIVERS

Monsieur le Maire souhaite mettre à l'honneur le dynamisme des associations locales et remercie l'ensemble des bénévoles qui contribuent à l'animation de la commune.

Il adresse tout particulièrement ses félicitations à l'Amicale Laïque pour l'organisation de la manifestation « Apéro les pieds dans l'eau », qui a rencontré un vif succès et rassemblé de nombreux participants grâce aussi à un temps plus que clément.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal de la tenue de la cinquième édition du Salon des Vins, organisée les 13 et 14 juin 2026 par le Comité de Jumelage. Il souligne l'intérêt de cette manifestation, désormais bien identifiée par les habitants de Belle-Île et les visiteurs, et remercie les bénévoles investis dans son organisation.

Il indique par ailleurs que l'association Locmaria Animation prépare activement la Fête de la Musique qui se déroulera le 21 juin prochain. Il salue l'implication des organisateurs dans la préparation de cet événement festif et fédérateur.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion de coordination avec les 3 associations concernées de la commune (Amicale Laïque, Locmaria Animation, Comité de Jumelage) est programmée la semaine suivante afin de préparer les festivités du 13 juillet et d'assurer la bonne organisation.

Marc KEMPF évoque également la restitution du projet chorale conduit avec les élèves de l'école en partenariat avec l'association Canta Belle-Île. Il souligne la qualité du travail réalisé par les enfants et les encadrants et remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de cette action culturelle.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

XV – CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire remercie les membres du conseil municipal pour leur présence et leur participation à cette séance d'installation, qui marque l'ouverture du nouveau mandat municipal. La séance est levée à **21h06**.

La secrétaire de séance,

Anne France NAUDAIN



Le Maire,



~~Le Maire,
Dominique ROUSSELOT~~

Dominique ROUSSELOT